BOURSES DE COLLEGE

publié le 26/09/2012

Descriptif :

RAPPEL : Date limite de dépôt des dossiers le 1er octobre 2012.

Le dépôt des dossiers de bourse est à effectuer avant le 1er octobre 2012, au secrétariat du collège.
Seuls les dossiers complets, c'est à dire accompagnés de l'ensemble des documents demandés et de la dernière attestation CAF, seront pris en compte.

Le non respect de cette échéance entraînera la perte des droits.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.